



# Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 1352/2021  
Date de la séance du CE: 17 novembre 2021  
Direction: Direction de la sécurité  
N° d'affaire: 2021.SIDGS.647  
Classification: –

## Résiliation du concordat du 25 juin 2003 sur l'école de police intercantonale de Hitzkirch

*Le Grand Conseil du canton de Berne,*

vu l'article 44, alinéa 1 du concordat du 25 juin 2003 sur l'école de police intercantonale de Hitzkirch<sup>1</sup> et l'article 3, alinéa 1 de l'arrêté du Grand Conseil du 19 février 2004 portant adhésion au concordat sur l'école intercantonale de police de Hitzkirch<sup>2</sup>,

sur proposition du Conseil-exécutif,

**arrête :**

1. Le canton de Berne résilie le concordat du 25 juin 2003 sur l'école de police intercantonale de Hitzkirch au 31 décembre 2035.
2. Le Conseil-exécutif, représenté par la Direction de la sécurité, est chargé d'engager immédiatement les négociations sur une sortie conventionnelle du concordat avec les membres concordataires en tenant compte des déclarations de planification adoptées par le Grand Conseil dans le cadre de l'affaire 2018.POM.612.

**Au nom du Conseil-exécutif**



Christoph Auer  
Chancelier

Destinataires  
– Grand Conseil  
– Direction de la sécurité

---

<sup>1</sup> RSB 559.12-1  
<sup>2</sup> RSB 559.12